

Compte rendu de la bilatérale Préfet de l'Yonne/ Union Départementale Force Ouvrière de l'Yonne du 17 décembre 2018.

Une délégation de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Yonne, composée de Laurent BONFANTI, secrétaire général adjoint et de Dominique GENDRON, secrétaire de la section départementale de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière, a été reçue par le préfet de l'Yonne, le lundi 17 décembre 2018.

Le contexte économique et social s'étant particulièrement tendu ces dernières mois, notre Union Départementale avait sollicité une audience avec le préfet préalablement à la journée de grève et de manifestation du 9 octobre.

En effet, nous souhaitions lui rappeler les principales revendications de Force Ouvrière et notamment une augmentation des salaires tant pour le public que le privé avec une augmentation significative du SMIC (1450 € net) mais également dénoncer les conditions du dialogue social dans la fonction publique (Comité d'Action Publique : CAP 22).

Cette audience s'est finalement tenue courant décembre et le préfet a tenu à s'excuser de ce contretemps.

Nous lui avons, tout d'abord, exprimé nos plus vives inquiétudes face à une situation plutôt inédite et complexe provoquée par le mouvement des « gilets jaunes » qui a débouché sur une véritable crise sociale et politique.

Nous lui avons rappelé que le gouvernement avait une lourde responsabilité sur l'origine de cette crise. En effet, depuis le début du quinquennat d'Emmanuel MACRON, le gouvernement a particulièrement malmené les Organisations Syndicales, en leur refusant principalement toutes possibilités de négociations. Pour Force Ouvrière, il convient donc de revenir, de toute urgence, à cette logique de négociation !

Nous avons plus particulièrement dénoncé les conditions dans lesquelles les lois travail ont été adoptés et qu'il convient d'abroger.

Ainsi, certains ont pu clamer haut et fort - ou plutôt laisser clamer - que les syndicats ne servaient à rien !

Le but était bien de les affaiblir... et probablement de les voir disparaître avec leurs revendications !

Or, nous sommes désormais dans la situation de « l'arroseur, arrosé » car le gouvernement a désormais grandement besoin des Organisations Syndicales !!!!

Nous avons précisé au préfet que le summum en matière de dialogue social avait certainement été atteint avec la parodie de concertation sur l'avenir de notre service public.

Pour réformer la fonction publique - mais surtout pour y supprimer 120 000 emplois -, une vaste concertation a été engagée reposant uniquement sur le Comité d'Action Publique 2022 (CAP22).

Or, les Organisations Syndicales ont été totalement écartées de ce comité... une première dans le genre !

On sombre carrément dans le ridicule quand on apprend, par la suite, que la prétendue grande consultation nationale auprès des agents/usagers du service public n'a finalement concerné qu'un peu moins de 170 000 personnes....

Toutefois, selon le préfet, le président MACRON ne devrait pas renoncer à cette réforme même s'il a dû reporter la convention, qui devait acter certaines mesures initiées par CAP 22, pourtant prévue pour le 12 décembre. Le préfet n'a pas été en mesure de nous communiquer la date de report de la nouvelle convention.

En tout état de cause, le préfet nous a informé que très rapidement en 2019, des permanences seraient effectuées dans les sous-préfectures de Sens et d'Avallon notamment par des agents des deux Directions Départementales Interministérielles de l'Yonne. A ce propos, nous lui avons rappelé que compte tenu de la volonté de certaines administrations de privilégier l'interdépartementalité avec une accélération de la mutualisation régionale des compétences, cette perspective paraissait quelque peu compromise. En effet, pour Force Ouvrière, il conviendrait, pour le moins, de corrélérer les missions avec les effectifs indispensables à l'exercice de ces mêmes missions. Or, l'hypothèse retenue est qu'il faut, plus que jamais, diminuer de manière drastique le nombre des agents publics via principalement l'interministérialité. Pour Force Ouvrière, en l'état, une telle équation est insoluble !

Nous avons aussi rappelé au préfet qu'il convenait que les administrations respectent les instances statutaires de la fonction publique en l'occurrence les comités techniques, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ainsi que les commissions administratives paritaires.

En effet, des dérives de plus en plus nombreuses ont été constatées ces dix dernières années. A la demande du préfet, nous avons signalés des cas concrets de manquement sur le département. Nous avons notamment évoqué le transfert de missions de la préfecture vers les Directions Départementales Interministérielles sans aucune consultation préalable des comités techniques respectifs (politique de la ville, greffe des associations, commission de réforme).

L'existence et le fonctionnement de ces instances ne doit pas remis en question dans le cadre de CAP22.

Nous lui avons précisé que Force Ouvrière demeurait bien la première Organisation Syndicale de la fonction publique d'Etat et qu'il nous paraissait légitime d'écouter nos revendications. A ce propos, le préfet nous a félicité pour notre première place obtenue au comité technique de la préfecture de l'Yonne (3 sièges sur 4).

Nous avons ensuite abordé les revendications de l'Union Départementale Force Ouvrière. Elles ont été précisées dans la déclaration du bureau du 12 décembre 2018, que nous lui avons remis.

Le préfet nous a fait remarquer qu'il s'agissait de revendications à caractère national.

Nous lui avons alors précisé que le mandat qui nous avait été confié était de lui faire savoir que l'Union Départementale s'associait totalement à ces revendications au regard de la situation économique et social pour le département de l'Yonne.

Nous avons plus particulièrement insisté sur l'augmentation du SMIC qui devrait être porté, très rapidement, à 80% du salaire médian (soit 1 450 € de net). Face à son scepticisme, nous avons rappelé qu'il n'existait aucune étude économique sérieuse qui démontrait qu'une augmentation du SMIC était de nature à supprimer des emplois. Force Ouvrière estime, bien au contraire, qu'une

augmentation significative des salaires public/privé est de nature à relancer une économie en manque de croissance. De plus, nous lui avons indiqué qu'il convenait que l'Etat montre l'exemple en augmentant de façon significative le point d'indice servant au calcul de la rémunération des fonctionnaires. En effet, la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2010 est estimée à 18% (source INSEE).

Enfin, nous avons également insisté sur le phénomène particulièrement inquiétant de la paupérisation continue des retraités avec notamment les modifications incessantes des modalités de calcul des retraites (toujours à la baisse pour les retraités !!!) et une fiscalité désormais insupportable et totalement injuste. Pour Force Ouvrière, chaque retraité doit pouvoir vivre décemment !

Or, nous avons de multiples exemples de femmes, qui un jour se sont retrouvées seules, et qui ne toucheront qu'environ 750 € de retraite..... et ce n'est pas la perspective de la retraite par point qui arrangera la situation !

Le projet de retraite par point doit être abandonné de toute urgence !